Envoyé en préfecture le 06/11/2019 Reçu en préfecture le 07/11/2019 Affiché le

ID: 035-200050425-20191015-20191015_COM_04-DE



Délibération du comité syndical Séance du 15 octobre 2019

SDE35	
Village des col	lectivités
1 avenue de Tiz	é CS 43603
352036 Thorign	é-Fouillard
•	
Nombre de délé	gués
En exercice :	36
Présents :	22
Absents:	14
Quorum :	19
Votants :	22
Reçu en Préfecti	ıre
06/11/2019 Publication	
07/11/2019	

L'an deux mil dix-neuf, le quinze octobre à onze heures, le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35, dûment convoqué le huit octobre deux mille dix-neuf, s'est réuni dans les locaux du Syndicat départemental d'énergie 35 sous la présidence de Didier NOUYOU, Président.

Présents: Didier NOUYOU, Président, Jean-Claude BELINE, Daniel GUILLOTIN, Jean-Luc DUPUY et Loïc GODET, Vice-présidents, Maurice BEAUGENDRE, Mchel BENEDETTI, Camille BONDU, Albert COMBY, Alain COSSONNIERE, André CROGUENNEC, André DAVY, Olivier DEHAESE (à partir du pont n° 7), Valérie DESTRUHAUT, Claude GUERIN, Jean-Yves INIZAN, Michel JEULAND, Patrick LE GUYADER, Robert MONNIER, Jean-Luc MORLAIS, Nadège NOISETTE, Jacques POUPART, et Daniel TANCEREL, délégués titulaires.

Absents ou excusés: Christophe MARTINS-MARQUES, Vice-président, Yvonnick DAVID, Jean-Pierre DELAUNAY, Didier DUPERRIN, Valérie DESTRUHAUT, Jean-Yves GOMMELET, Gurval GUIGUEN, Dominique KERJOUAN, André LATREILLE, Yannick NADESAN, Franck NOEL, Alain PAUL, Jacques RENAULT et Patrick SAULTIER, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le Président déclare que le quorum est atteint, 22 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, et que le Comité peut valablement délibérer.

Délibération n°20191015_COM_O4 – Concession - Fonds de solidarité Logement – Convention annuelle

Le SDE35 verse depuis 2005 une contribution annuelle au Fonds Solidarité Logement (FSL), dispositif d'aides financières et de prêts pour les publics en situation de précarité, géré et coordonné par le Conseil Départemental, et administré financièrement par la CAF.

En 2018, les montants des aides concernant l'énergie s'élevaient à 1,08 millions d'euros soit 31 % du montant total des aides attribuées représentant 3,48 millions d'euros. La contribution du SDE35 finance plus de 8% des impayés d'énergie.

Une synthèse du FSL pour l'année est présentée aux élus en séance.

Pour mémoire, le comité a approuvé, le 16 octobre 2018, le maintien du montant antérieur s'élevant à 95 000€.

Pour l'année 2020, il est également proposé de maintenir ce montant.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical, décide :

- •de maintenir la participation du SDE35 à 95 000 € pour l'année 2020
- •d'autoriser le président à signer la convention annuelle,
- •d'engager une réflexion dans le courant de l'année 2020, sur l'opportunité de continuer à verser cette participation ou en réviser ce montant (à la hausse ou à la baisse) ou bien encore d'envisager d'autres formes d'aide.

Pour extrait conforme,

